



Montréal, le 30 juillet 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2019 du Transporteur en vertu de l'article
75 de la Loi sur la Régie de l'énergie**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 29 courant requérant un délai supplémentaire pour transmettre les réponses du Transporteur à la demande de renseignements (DDR) no. 1 de la Régie.

En regard des motifs invoqués, la Régie accorde au Transporteur le délai demandé et attendra donc le dépôt des réponses à sa DDR no. 1 **au plus tard le 11 septembre 2020 à 12h.**

Nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd